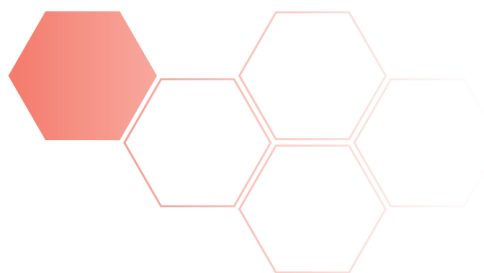




# Commune de Gibloux

---

## Bulletin communal



# SOMMAIRE

Message du Conseil communal .....	2
Politique communale.....	3
Conseil communal .....	3
Démission de M. Georges Python .....	3
Finances.....	3
Facturations diverses .....	3
1. Facturation des taxes sur l'eau potable et l'épuration.....	3
2. Facturation des impôts.....	5
3. Recommandations et divers.....	5
Ordre public – Sécurité – Service du feu.....	6
Chiens.....	6
Protection de la population .....	6
Pompiers.....	8
Affaires scolaires - Structures de garde - Enfance et jeunesse .....	9
Politique de l'Enfance et de la Jeunesse .....	9
Fritime Gibloux .....	9
Midnight Gibloux .....	10
Culture - Sport - Loisirs.....	12
Prix culturel .....	12
Carte culture.....	12
Mérite sportif 2018.....	13
Transports .....	13
Covoiturage : comment passer à l'action .....	13
Déchets .....	14
Incivilités dans les bennes à déchets verts non surveillées.....	14
Utilisation des compacteurs à déchets.....	14
Evacuation des branches par ETA Fragnière Sàrl .....	15
Agriculture .....	16
Energie.....	17
Immeuble locatif en bois Minergie-P et Minergie-A à Villarlod.....	17
Gravières.....	18
Inauguration de la Gravière de Grands-Champs.....	18
Le Conseil général.....	19
Membres du Conseil général .....	19
Informations de l'administration.....	20
Fête Nationale .....	20
Inauguration de l'agrandissement du complexe communal .....	20
Fête de la fusion.....	21
Entretien des haies et arbres situés en bordure des routes et sentiers publics.....	22
Bois de feu .....	23
Bibliothèque du Gibloux.....	24
Sapins de Noël .....	24
Noël des aînés .....	25
Une nonagénaire qui n'a peur de rien .....	25
Site internet .....	25
Informations générales .....	26
Gibloux solidaire.....	26
Contrôle des citernes.....	27
Adresses et horaires des services .....	28

# MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

---

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,  
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,



Les intempéries de cet été ont généré des moments très pénibles et anxiogènes pour certains habitants de notre Commune. En effet, de mai à fin août, des orages extraordinaires (crue centennale pour certains) ont frappé notre région, particulièrement le village de Rossens et la zone d'activité d'In-Riaux. Certaines maisons ont été jusqu'à trois fois inondées. Sur les hauts de Grenilles, deux immeubles ont également été confrontés à ce phénomène lié aux bassins versants en limite de propriété. L'émotion suscitée par ces événements a provoqué certaines réactions virulentes à l'encontre de la Commune de Gibloux. Bien que différents facteurs en lien avec les travaux routiers et les terres agricoles n'ont pas atténué l'impact des intempéries, c'est bien une situation météorologique exceptionnelle qui est la principale cause de ces inondations. Le Conseil communal procède actuellement à l'analyse détaillée des événements afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir corriger le mieux possible la situation existante sur le plan technique et anticiper au mieux l'avenir et les potentiels événements similaires.

Le Conseil communal en appelle également à la responsabilité individuelle (*voir les articles « Protection de la population » et « Agriculture » dans ce bulletin*), que ce soit les propriétaires de maisons selon leur lieu d'habitation ou les agriculteurs concernant le labourage à proximité des zones habitées. C'est ensemble que nous pourrons donner la meilleure réponse à ces événements climatiques exceptionnels qui pourraient survenir dans le futur.

L'été 2018 a également apporté ses événements plus heureux. Il suffit de se rappeler la fête de la fusion qui nous a permis de vivre de beaux moments de découverte de notre commune. Les transports en bus et les points de rencontre ont été l'occasion d'échanges enrichissants pour tout un chacun. Le visage radieux des personnes croisées ce jour-là a été très apprécié par les Conseillères et les Conseillers communaux.

Rappelons-nous également la manifestation de la Fête nationale. Le succès de cette deuxième édition est indéniable, la population de Gibloux a répondu présente et s'est déplacée à Corpataux. Nous y avons rencontré des gens de tous les villages de notre commune et cela conforte l'idée que, comme on dit familièrement : « la mayonnaise commence à prendre ».

Enfin, le Conseil communal est ravi de pouvoir mettre concrètement en œuvre la nouvelle politique communale « active » en matière d'enfance et jeunesse. Il remercie les membres de la Commission de l'Enfance et de la Jeunesse (CEJ) et toutes les personnes qui s'engagent dans ces différents projets que sont Midnight Gibloux et FriTime Gibloux.

Pour le Conseil communal de Gibloux  
Jean-François Charrière  
Votre Syndic

# POLITIQUE COMMUNALE

---

## CONSEIL COMMUNAL

### Démission de M. Georges Python

Le Conseil communal a enregistré la démission de M. Georges Python, Conseiller communal pour le cercle de Le Glèbe, avec effet au 30 septembre 2018 pour raisons de santé.

M. Python était en charge des dicastères « Eau – Epuration – Cimetières ». Il a été élu au Conseil communal de Gibloux lors des élections générales anticipées du 8 novembre 2015 organisées pour les communes fusionnant au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il occupait déjà la fonction de Conseiller communal au sein de l'ancienne commune de Le Glèbe et avait également été Syndic durant de nombreuses années de l'ancienne commune de Villarlod.

Le Conseil communal remercie sincèrement M. Python pour le travail conséquent accompli avec conscience professionnelle et rigueur durant toutes ces années au service de la collectivité publique. Il tient à souligner les compétences pointues ainsi que la grande expérience dont M. Python a fait preuve dans la gestion de dossiers importants et complexes. Le Conseil communal lui adresse ses vœux de prompt rétablissement.

Afin de repourvoir le siège vacant au sein du Conseil communal, le cercle électoral de Le Glèbe est convoqué pour une élection complémentaire le dimanche 25 novembre 2018. Un éventuel second tour est fixé au dimanche 16 décembre 2018.

## FINANCES

### Facturations diverses

#### 1. Facturation des taxes sur l'eau potable et l'épuration

Les réclamations déposées suite à la facturation du solde des taxes sur l'eau potable et l'épuration à la fin de l'année 2017 ont amené le Conseil communal à réexaminer les critères mis en œuvre, les montants des taxes à appliquer et les diverses affectations des produits de ces taxes.

Les principaux résultats sont les suivants :

1. Le calcul des équivalents-habitants (EH) pour la facturation des taxes de base sur l'épuration pour les années 2017 et 2018 est basé sur le nombre de personnes occupant le logement (EH-habitants) et non sur le nombre de pièces habitables (EH-pièces habitables).
2. Les taxes d'exploitation peuvent être légèrement réduites compte tenu des charges réelles d'exploitation. La réduction de la facture annuelle eau potable + épuration peut être évaluée à Fr. 25.00 par personne (voir ci-dessous).

Le calcul des EH a été corrigé pour la facturation 2017. Le trop-perçu a été ou sera remboursé. Les deux décisions sont appliquées pour la facturation 2018.

Le réexamen du calcul et de l'affectation des diverses taxes a été présenté au Conseil général lors de sa séance du mardi 29 mai dernier. Vous en trouvez ci-après un résumé. Les chiffres présentés correspondent aux valeurs arrondies du budget 2018 mis à jour. Seuls les comptes bouclés présentent des chiffres plus précis.

## Eau potable (Approvisionnement en eau)

	Maximum selon règlement	Selon fiche de tarif	Tarif 2018
<u>Taxe de base (Art. 42)</u>			
Zone bâtie, 1ère UL	250.00 Fr./UL	200.00 Fr./UL	200.00 Fr./UL
Zone bâtie dès la 2e UL	200.00 Fr./UL	150.00 Fr./UL	150.00 Fr./UL
Zone à bâtir non construite	0.30 Fr./m2	0.20 Fr./m2	0.20 Fr./m2
<u>Taxe d'exploitation (Art. 43)</u>	1.50 Fr./m3	1.00 Fr./m3	<b>0.80 Fr./m3</b>

Les charges nettes d'exploitation sont moins élevées que prévu (- Fr. 180'000.00 par rapport aux estimations initiales) : frais administratifs et de personnel moins élevés, vente d'eau plus importante.

En comptant 500'000 m3 de consommation annuelle d'eau, **la taxe d'exploitation** (prix de vente de l'eau) **peut être réduite de Fr. 1.00/m3 à Fr. 0.80/m3 (- Fr. 0.20/m3)**.

La facture, en ce qui concerne l'eau potable, baisse en moyenne de Fr. 12.40 par personne (si l'on prend en compte la consommation standard annuelle de 62 m3/personne).

**Les taxes de base** correspondent, pour l'instant, à nos besoins en matière d'investissements tant pour le renouvellement des installations que pour les nouvelles infrastructures nécessaires. Il n'y a pas lieu de les modifier.

## Protection des eaux (Epuraton)

	Maximum selon règlement	Selon fiche de tarif	Tarif 2018
<u>Taxe de base (Art. 38)</u>			
Zone à bâtir, surface indicée (IBUS)	0.60 Fr./m2	0.50 Fr./m2	0.50 Fr./m2
Zone à bâtir, indice de masse	0.0516 Fr./m3	0.043 Fr./m3	0.043 Fr./m3
Zone à bâtir, par EH	30.00 Fr./EH	25.00 Fr./EH	25.00 Fr./EH
<u>Taxe de base (Art. 39)</u>			
Hors zone, surface indicée	1.00 Fr./m2	0.50 Fr./m2	0.50 Fr./m2
Hors zone, par EH	50.00 Fr./EH	25.00 Fr./EH	25.00 Fr./m2
<u>Taxe d'exploitation</u>			
Taxe d'exploitation (Art. 41)	3.00 Fr./m3	1.90 Fr./m3	<b>1.70 Fr./m3</b>
Taxe d'expl. spéciale (Art. 42) ou par EH (environ)	3.00 Fr./m3 186.00 Fr./EH	1.90 Fr./m3 118.00 Fr./EH	<b>1.70 Fr./m3</b> <b>105.00/EH</b>

L'estimation des charges d'exploitation nettes comprenait les frais financiers de l'AEGN (frais financiers de l'agrandissement de la STEP pour Fr. 190'000.00 et la part Gibloux des investissements 2018 pour Fr. 34'500.00) qui sont à prendre en charge par les taxes de base.

**La taxe d'exploitation** (taxe sur la consommation d'eau) **peut être réduite de Fr. 1.90/m3 à Fr. 1.70/m3 (- Fr. 0.20/m3)**.

La facture en ce qui concerne l'épuration baisse en moyenne de Fr. 12.40 par personne (si l'on prend en compte la consommation standard annuelle de 62 m3/personne).

**Les taxes de base** actuelles sont insuffisantes à couvrir les investissements planifiés pour les cinq prochaines années. Compte tenu de la forte augmentation des taxes résultant de la mise en application du nouveau règlement communal et de la nécessité de prévoir tout de même une application progressive des exigences légales, sous réserve d'une adaptation de la taxe par EH (voir ci-dessous), les taxes de base sont maintenues à leurs valeurs actuelles.

## Cas particulier des taxes de base par EH

Comme mentionné plus haut, cette taxe est facturée sur la base des EH-habitants à raison de Fr. 25.00/EH pour les années 2017 et 2018.

Sur le principe, ces taxes sont destinées à couvrir les frais financiers relatifs à l'épuration des eaux, à savoir, pour la commune de Gibloux, les frais financiers de la STEP (station d'épuration). Ces frais sont actuellement de près de Fr. 190'000.00 par année.

Deux variantes sont possibles :

<b>Base</b>	<b>EH</b>	<b>Fr. 25.00/EH</b>	<b>Fr. 30.00/EH</b>	<b>Fr.15.00/EH</b>
Nombre de pièces habitables	13'150	Fr. 328'750.00		Fr. 197'250.00
Nombre d'habitants raccordés	6'600	Fr. 165'000.00	Fr. 198'000.00	

Le produit (Fr. 165'000.00) de cette taxe de base, facturée selon les règles actuelles ne couvre pas les frais financiers annuels de la STEP (Fr. 190'000.00). Ils seraient correctement couverts soit par une taxe de Fr. 30.00/EH si la base est le nombre d'habitants, soit par une taxe de Fr. 15.00/EH si la base est le nombre de pièces habitables.

Cette taxe de base annuelle couvre exclusivement des coûts d'investissements (art. 42c de la loi cantonale sur les eaux). Il est juste qu'elle soit liée au bâtiment respectivement aux pièces habitables et non aux habitants. Le débat sera réouvert et une décision sera prise par le Conseil général dans le cadre du budget 2019.

## 2. Facturation des impôts

La facturation des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est prévue selon la forme standard : 9 acomptes + le solde. Comme annoncé dans le bulletin communal de mars 2018, le calendrier appliqué est le suivant :

- échéances des 9 acomptes de fin juin à fin février,
- établissement du décompte dès réception de l'avis de taxation établi par le Service cantonal des contributions.

À l'exception de la paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, l'impôt paroissial sur les personnes physiques est facturé par la commune.

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue.

Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas, nous vous prions de prendre contact avec le Service des finances afin d'adapter vos acomptes. Ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

## 3. Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser les bulletins de versement (BVR) joints aux factures et de saisir toutes les données de « codage du BV » en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

De plus, nous vous remercions de ne plus utiliser les comptes bancaires des anciennes communes étant donné que ceux-ci seront bouclés. Le compte à utiliser est celui ouvert au nom de la commune de Gibloux auprès de la Banque Cantonale de Fribourg : IBAN CH47 0076 8300 1401 9700 3.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite et moyennant intérêts (au taux actuel de 3%) et frais facturés en sus (actuellement entre Fr. 10.00 et Fr. 50.00 selon le nombre de mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch)).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.

## Chiens

Nous vous rappelons que les détenteurs de chiens sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin que leur animal ne trouble pas l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique.

Plusieurs plaintes ont été enregistrées concernant des crottes de chien retrouvées le long de propriétés privées.

Nous rappelons aux propriétaires de chien que des poubelles sont à disposition et vous remercions de bien vouloir les utiliser.

## Protection de la population

### Information

Plusieurs habitations et entreprises ont subi des dégâts suite aux intempéries de cet été. Ces événements sont dramatiques pour ceux qui en subissent les conséquences.

Malgré le fait que les services de secours soient intervenus de manière efficace, il est impossible d'anticiper très précisément les précipitations ou les autres situations de catastrophes naturelles qui peuvent survenir tout au long de l'année.

Eviter totalement ce genre de cas reste utopique. Il faut se faire à l'idée qu'ils seront de plus en plus fréquents sous diverses formes et une des mesures que nous pouvons tous prendre est d'en diminuer les conséquences.

Il est important que chaque habitant/e de notre commune se pose la question : « Que pourrait-il m'arriver ? »

La recherche constante de solutions permettant d'en diminuer l'impact est de la responsabilité de chacun. Vous trouverez, ci-après, quelques applications et un rappel de la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (LECAB).

### Applications pour téléphone



Météo Suisse offre des prévisions météorologiques, des valeurs mesurées actuelles, un blog sur le temps et le climat ainsi que toutes les alertes de dangers naturels.



Alarme-Météo avertit gratuitement des tempêtes en Suisse & au Liechtenstein & fournit des perspectives météorologiques actuelles, y compris des photos panoramiques à haute résolution à partir de caméras en direct.



Alertswiss. En général, les catastrophes et les situations d'urgence sont imprévisibles. Il existe cependant des directives qui vous permettront de bien réagir dans différentes circonstances.



ScuriHelp vous aide à traiter rapidement les cas problématique et les urgences.





## Rappel de la législation en vigueur

### 732.1.1

#### **Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (LECAB)**

Assurance immobilière, prévention et secours en matière de feu – L

**732.1.1**

##### **Art. 46** Entretien des bâtiments

<sup>1</sup> Chaque propriétaire a l'obligation de maintenir lui-même ou elle-même, et de faire maintenir par ses locataires, son bâtiment et ses abords dans un état d'entretien et d'ordre qui diminue au maximum les risques liés au feu et aux éléments naturels.

<sup>2</sup> L'inobservation de cette prescription peut entraîner le paiement d'une surprime d'assurance, l'exclusion de l'assurance ou, en cas de sinistre, la réduction ou la suppression de toute indemnité.

### 732.1.11

#### **Règlement sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (RECAB)**

##### **Art. 31** Autres devoirs des ayants droit

<sup>1</sup> Le ou la propriétaire ou son ayant droit est responsable de la sécurité du bâtiment et de ses occupants sous l'angle de la prévention des risques liés au feu et aux éléments naturels.

<sup>2</sup> Il ou elle doit faire preuve de toute la diligence requise s'agissant de son bâtiment et de ses installations techniques, notamment en prenant toutes les mesures propres à éviter un sinistre.

<sup>3</sup> Le ou la propriétaire ou son ayant droit a l'obligation d'accorder le libre accès aux personnes chargées des inspections et des contrôles.





Remerciements aux pompiers, au personnel du Service technique, au personnel communal et aux personnes qui ont fait preuve de solidarité lors des nombreux incidents qui se sont déroulés dans la commune.



## Pompiers

Avec l'appui des instances officielles de lutte contre le feu, il est organisé des opérations dites « POINTS ROUGES », ayant pour objectifs :



de faire comprendre, par exemple, l'importance de la sécurité incendie dans tous les milieux de travail, de susciter et renforcer l'esprit de prévention dans les entreprises, de promouvoir les moyens de défense contre l'incendie et surtout la formation indispensable de ceux qui, dans le cadre de leur activité journalière, auront à lutter contre ce fléau.

Au mois d'avril 2018, ces rencontres se sont déroulées dans la commune de Gibloux.



# AFFAIRES SCOLAIRES - STRUCTURES DE GARDE - ENFANCE ET JEUNESSE

## Politique de l'Enfance et de la Jeunesse

Après deux ans de travaux, la commune de Gibloux met en œuvre, dès cet automne, sa politique communale « active » en matière d'enfance et de jeunesse. Celle-ci comprend deux axes destinés, d'une part, aux enfants en âge de scolarité primaire (1H-8H) au moyen du projet FRITIME et, d'autre part, aux enfants en âge de scolarité secondaire et jusqu'à leur majorité au moyen du projet MIDNIGHT SPORTS.

La commission communale en matière d'enfance et de jeunesse (CEJ) a pour mission de faire un état des lieux sur les actions existantes, sur les besoins en la matière et sur les possibles développements. Les projets existants, notamment celui de FriTime Le Glèbe, ont fait l'objet d'une attention particulière quant à leur développement possible, et les jeunes du cycle d'orientation ont été consultés via un sondage. C'est ainsi que le Conseil communal a pu rendre son premier rapport sur la politique communale relative à l'enfance et à la jeunesse avec notamment les objectifs suivants :

- promouvoir la santé, le sport et la culture auprès des enfants et des jeunes de la région giblousienne ;
- valoriser et soutenir le dynamisme des sociétés locales (associations sportives et culturelles) avec comme effet de promouvoir leurs activités via les projets mais non pas d'entrer en concurrence ;
- accroître la visibilité des activités destinées aux enfants et aux jeunes, qu'elles soient l'acte de sociétés locales ou de privés ;
- développer les liens avec les enfants et les jeunes giblousiens par une meilleure communication et une meilleure écoute, respectivement, en tenir compte pour le développement de cette politique (fédérer la commune par la jeunesse) ;
- prévenir les comportements « négatifs » conduisant à certaines déprédations ou autres troubles.

Pour y parvenir, les propositions d'actions et de projets à mettre en œuvre ont été nombreuses. Le Conseil communal, sur préavis de la CEJ, a retenu deux axes que sont FriTime et Midnight Sports. Ainsi, l'ensemble des enfants de 4 ans à leur majorité est inclus dans ce nouveau dynamisme et a l'occasion d'être partie prenante de cette politique développée pour eux, et bien souvent avec leur concours. Le législatif communal a approuvé le développement de cette politique en adoptant le budget communal 2018.

## Fritime Gibloux

Ce projet entre dans la politique communale de l'enfance et de la jeunesse. Il est soutenu par le canton (Direction de la Santé et des Affaires sociales), la Loterie Romande, la Commission cantonale LoRO-Sport et la Fondation Isabelle Hafen.

Il permet d'offrir des activités extrascolaires aux enfants en y associant le réseau associatif local et en valorisant le travail bénévole en faveur de l'enfance et de la jeunesse.





## Activités octobre 2018 à février 2019

**Jeux ludothèque**  
ME 3 octobre  
de 14h00 à 16h30  
à Vuisternens-en-Ogoz  
7-8 ans

**Visite à la ferme**  
ME 24 octobre  
de 13h30 à 15h30  
à Corpataux  
4-8 ans

**Yoga**  
SA 1 décembre  
de 9h15 à 10h00  
à Farvagny  
6-12 ans

**Danse**  
ME 7 novembre  
de 15h30 à 17h30  
à Rossens  
4-6 ans

**C'est un signe**  
ME 21 novembre  
de 14h00 à 15h00  
de 15h00 à 16h00  
à Corpataux  
7-9 ans  
10-12 ans

**Danse**  
ME 27 février 19  
de 15h30 à 17h30  
à Rossens  
4-6 ans

Tu peux t'inscrire pour les activités qui t'intéressent jusqu'à 10 jours avant l'activité. Tu trouves plus d'informations sur chaque activité et comment t'inscrire sur le site du cercle scolaire: [cs.commune-gibloux.ch](http://cs.commune-gibloux.ch) > Autres services > Fritime Gibloux

Vous trouverez plus d'information sur le site <https://www.fritime.ch/>.

Par ce projet, la commune de Gibloux souhaite offrir aux enfants la possibilité de découvrir ce qui se passe dans les quatre coins de la commune, les activités pratiquées, les richesses des différents sites et plein d'autres surprises.

Un groupe de coordination composé de personnes bénévoles issues de la commune a été mis sur pied. Il essaiera de proposer des activités aussi variées que possible tout au long des quatre années que dure le projet.



## Midnight Gibloux

Ce projet entre dans la politique communale de l'enfance et de la jeunesse. Il a été développé en collaboration avec la Fondation Idée Sports et est soutenu par différentes institutions dont le canton de Fribourg. Il consiste à ouvrir les salles de sports le samedi soir afin de permettre aux jeunes de 13 à 17 ans de bénéficier d'un espace qu'ils peuvent s'approprier afin d'y pratiquer des activités sportives et culturelles.

Deux chefs de projet de 25 ans chapeautent quatre seniors coachs (20 à 24 ans), eux-mêmes encadrant plus d'une dizaine de juniors coachs (âge moyen de 14 ans). Le projet pourra ainsi évoluer au gré des envies des jeunes. Il répond à des objectifs de responsabilisation de la jeunesse, de santé et de prévention par les pairs. Le sondage effectué par la commune auprès des jeunes du CO du Gibloux a démontré que c'était une réelle demande à laquelle nous répondons aujourd'hui.

L'inauguration de Midnight Gibloux a eu lieu le 22 septembre 2018 à Farvagny-le-Grand. Ci-après, quelques photos de cet événement.

IDEE

SPORT

# Midnight Gibloux

Musique  
Danse & Basket  
Futsal  
Trampoline  
Détente & Jeux  
et plus encore

Chaque samedi soir  
19h30 – 22h30  
22.09.2018 – 26.01.2019  
Salle de sports de Pra-Novi  
à Farvagny-le-Grand

ideesport.ch

## Sport Musique Détente

**Calendrier**  
 Septembre : 22 / 29  
 Octobre : 6 / 13 / 20 / 27  
 Novembre : 3 / 10 / 17 / 24  
 Décembre : 1  
 Janvier : 12 / 19 / 26

**Exception**  
 le 10.11 et le 26.01,  
 le Midnight aura lieu  
 au CO du Gibloux

**Entrée gratuite  
 Sans inscription**  
**De 13 à 17 ans**



L'équipe des coachs

**Un projet réalisé par :** Commune de Gibloux, Fondation IdéeSport

**Avec le soutien de :** Fonds de prévention du tabagisme de l'OFSP, Commune de Gibloux, Direction de la santé et des affaires sociale de l'Etat de Fribourg (DSAS), Fondation Arcanum, Loterie Romande, Fondation Sophie et Karl Binding, Fondation de Famille Sandoz

**Assurance :**  
 Chaque participant vient sous sa propre responsabilité.  
 Des photos et vidéos seront prises dans la salle de sport et pourront être utilisées pour illustrer des affiches et des flyers. En aucun cas ces images ne seront utilisées à des fins commerciales.



ideesport.ch



**GIBLOUX**

**MIDNIGHT**





## Prix culturel

La culture, sous toutes ses formes, a un rôle important dans notre vivre ensemble, dans l'intégration sociale, dans l'épanouissement individuel et collectif, elle touche toutes les générations.

Le Conseil communal a décidé de mettre sur pied un prix culturel de la commune de Gibloux. Il est convaincu que notre commune recèle un bon nombre de personnes ou d'organisations qui s'engagent pour la culture, ainsi que des talents et des créateurs dans divers domaines culturels. Avec l'organisation de ce prix, le Conseil communal souhaite mettre en valeur ces engagements et ces talents.

Le prix culturel sera décerné chaque année. Toute personne ou société peut proposer un/e candidat/e au Prix culturel de Gibloux. Le prix récompensera une personne, un groupe de personnes ou une organisation résidant dans la commune de Gibloux ou ayant un fort lien avec la commune, qui s'est distingué par son engagement dans le domaine culturel.

Les dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre de chaque année. Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch).

## Carte culture

S'amuser avec un petit budget ?

C'est possible avec la CarteCulture !

Le cinéma, les concerts, la piscine, les spectacles avec un rabais de 30% à 70%, c'est ce qu'offre la CarteCulture. Souvent, ces activités sont rapidement mises entre parenthèses lorsque les budgets sont serrés. Les propos d'une maman seule avec trois enfants le confirment : « Je suis enchantée de cette offre qui nous permet, à mes enfants et à moi, de pratiquer des activités que je n'aurais jamais pu envisager ».

La CarteCulture a été mise en place afin de permettre aux personnes ayant de petits moyens de participer à différentes activités de loisirs, seules ou en famille. Grâce à la CarteCulture, l'opportunité est donnée de vivre et de partager de bons moments, de participer à la vie en société et d'échanger. De plus, le choix est très varié afin que chacun puisse trouver une activité qui lui plaît, qui attise sa curiosité ou qu'il a envie de découvrir. La carte est gratuite et son utilisation est simple et discrète.

Vous êtes au bénéfice de subsides de caisse-maladie, de prestations complémentaires, d'une bourse d'études ou d'une saisie de salaire depuis plus de 9 mois, n'hésitez pas... !

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires et les offres complètes sur [www.carteculture.ch/fribourg](http://www.carteculture.ch/fribourg)

Toute personne intéressée peut prendre contact avec Caritas Fribourg au 026 311 18 54 ou [info@caritas-fr.ch](mailto:info@caritas-fr.ch)



**CarteCulture**  
**KulturLegi**

Communes du canton de Fribourg  
Gemeinden des Kantons Freiburg

## Mérite sportif 2018

Vous connaissez un sportif méritant dans la commune ? Votre fille ou votre fils a accompli un petit ou un grand exploit sportif entre le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et le 31 octobre 2018 ? Votre voisine ou votre voisin excelle dans son sport de prédilection ? Votre club a vu un de ses membres se distinguer dans sa discipline ?

N'hésitez pas à nous le faire savoir !



Chaque année la commune de Gibloux récompense un/e sportif/ve qui s'est distingué/e dans l'exercice d'une activité sportive. Les dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 octobre 2018.

Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature concernant le Mérite sportif sur notre site internet : [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch).

## TRANSPORTS

### Covoiturage : comment passer à l'action

Vous parcourez des trajets réguliers et, comme la plupart des pendulaires, vous êtes seul dans votre voiture ? Vous voulez partager un long trajet d'une façon ponctuelle ?

Le site [www.frimobility.ch](http://www.frimobility.ch) vous permet de rechercher si d'autres « covoitureurs » parcourent le même trajet et vous permet d'organiser votre covoiturage.

Le covoiturage permet de générer moins d'embouteillages, de dégager moins de CO2, de réaliser des économies de carburant et de parage et bien sûr de voyager en toute convivialité.

La commune de Gibloux met à disposition des covoitureurs des places à Farvagny-le-Grand, Rossens et Corpataux. Les places sont géolocalisées sur [www.frimobility.ch](http://www.frimobility.ch).





## Incivilités dans les bennes à déchets verts non surveillées

Nous attirons l'attention des habitants de Corpataux-Rossens et Farvagny.

Les services communaux ainsi que notre prestataire qui assure la prise en charge des déchets verts constatent régulièrement des problèmes liés à la présence de corps étrangers mélangés aux matières compostables.

Voici donc un échantillon d'images sur ce thème :



Ces comportements sont liés au fait que ces bennes sont accessibles en libre-service et sans surveillance.

Nous invitons donc chaque citoyen à avoir un comportement respectueux de cette méthode de fonctionnement.

Sans amélioration de la situation, les services communaux seront contraints de modifier le système en donnant l'accès aux bennes uniquement aux heures d'ouverture de déchetteries et en présence de surveillant.

## Utilisation des compacteurs à déchets

Les écluses de pesage des compacteurs fonctionnent très bien aux conditions suivantes :

- Eviter de trop remplir l'écluse.
- Ne rien laisser dépasser sous la porte de fermeture.



Si l'appareil se met hors service suite à une mauvaise utilisation de l'écluse, une remise en route automatique se fait après 5 minutes.

Si le compacteur ne fonctionne pas, prière d'utiliser les autres compacteurs disponibles sur le territoire communal. Une alarme automatique informe le Service technique du dysfonctionnement de l'appareil.

# Evacuation des branches par ETA Fragnière Sàrl

## Avis à tous les propriétaires

Si vous avez recours à un professionnel et que les branches sont amenées directement chez ETA Fragnière Sàrl à Estavayer-le-Gibloux par votre jardinier ou paysagiste, la Commune de Gibloux paie les frais de traitement des branches, sans le transport, **uniquement lorsqu'il s'agit d'une taille annuelle normale.**

**Dans l'idéal, la livraison directe devrait se faire uniquement lorsque le volume produit dépasse la tonne ou environ 10 m3.** L'horaire d'ouverture est le suivant :

- du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le samedi matin sur rendez-vous au 079 410 99 85

Toutefois, afin de contrôler les dépôts et pour régler les factures, nous vous demandons de passer sur la plateforme de pesage de l'entreprise ETA Fragnière Sàrl et de bien vouloir remplir la carte de contrôle ci-dessous pour justificatif.

Cette carte devra être jointe au bulletin de pesage que votre jardinier ou paysagiste signera. Elle devra impérativement être annexée à la facture que l'entreprise ETA Fragnière Sàrl adressera à la Commune. Elle est disponible sur notre site internet [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) sous l'onglet « Service technique » puis « Déchetteries ».

Nous vous remercions pour votre collaboration.



**COMMUNE DE GIBLOUX**

Secrétariat général

**BON**

### Carte de contrôle – Elimination des déchets verts

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
NPA – Localité : \_\_\_\_\_

Genre de déchets :	Entreprise mandatée :
Gazon <input type="checkbox"/>	
Branches <input type="checkbox"/>	
Poids	Responsable : _____

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire : \_\_\_\_\_

Ce bon doit être remis et joint à la facture de ETA Fragnière Sàrl

## AGRICULTURE

Les orages des mois de mai et août ont provoqué plusieurs inondations en particulier à Rossens, Farvagny-le-Grand et Grenilles.

Des orages qui déversent de 30 à 50 litres d'eau/m<sup>2</sup>, dans un délai très court, peuvent avoir des conséquences jusqu'à l'intérieur d'immeubles construits.

Le Corps des sapeurs-pompiers a dû intervenir à de nombreuses reprises pour des inondations.

A la suite de ces problèmes, le Conseil communal a renforcé plusieurs mesures afin d'éviter ce genre de désagréments :

- Contrôle et curage des collecteurs d'eau et d'épuration.
- Contrôle et nettoyage du ruisseau La Longivue.
- Nettoyage des désableurs sur les collecteurs principaux.

Concernant la culture des champs, nous avons observé, en particulier, que le labour sur certains bassins versants peut aggraver la situation en cas d'orages violents. Ce sont, en effet, des trombes d'eau accompagnées de boues qui peuvent quitter ces champs et rejoindre les routes et, par la suite, les collecteurs d'eau communaux.

Par ce message, nous attirons donc l'attention des agriculteurs afin qu'ils mesurent les risques qu'ils prennent en labourant des parcelles dans certaines zones proches d'habitations.

Nous les invitons donc à adapter leurs méthodes de cultures en fonction de la situation de leurs parcelles et les en remercions par avance.

Les préposés locaux à l'agriculture, Messieurs Jérémie Glannaz et Michel Brunisholz, sont à disposition en cas de questions.



## Immeuble locatif en bois Minergie-P et Minergie-A à Villarlod

A Villarlod, un nouvel immeuble locatif en bois voit le jour, conçu par le bureau d'architectes Kaspar EPFZ-SIA, il sera terminé pour la fin de l'année. Ce bâtiment a reçu les labels provisoires Minergie-P et Minergie-A. Qu'est-ce que cela signifie ?

Minergie-P pour « Passif » : on parle de construction « passive » lorsque le bâtiment est suffisamment isolé pour pouvoir vivre en autarcie presque toute l'année. L'isolation très conséquente protège tant du chaud en été que du froid en hiver. Le climat intérieur est confortable tout au long de l'année et la période de chauffage est très courte. La petite quantité de chaleur nécessaire à son chauffage est fournie par une sonde géothermique, régénérée l'été par un processus de geocooling.



Image Kaspar Architectes EPFZ SIA

Minergie-A pour « Autonome » : une maison autonome produit au moins autant d'énergie qu'elle n'en consomme au fil de l'année. Lorsque le bâtiment consomme, de par sa conception, extrêmement peu d'énergie, il est assez simple de produire l'énergie dont il a besoin avec une installation photovoltaïque sur le toit. C'est ce qui se passe sur le toit de cet immeuble, dont le pan Sud est entièrement recouvert de panneaux photovoltaïques. Afin de réduire la consommation d'énergie au minimum, tous les appareils électro-ménagers

ainsi que la robinetterie sont des modèles très économes.

Pour notre commune, labellisée Cité de l'énergie, cette construction est un bel exemple d'une façon de construire et de rénover que nous soutenons. Avec l'objectif de diminuer la consommation d'énergie fossile sur le territoire communal, nous soutenons les habitats utilisant des sources d'énergie renouvelables et des constructions énergétiquement efficaces.

**Une journée porte ouverte de l'immeuble situé à la Rue du Pallin 2 à Villarlod aura lieu le samedi 24 novembre 2018 de 10h à 16h.**

A 10h aura lieu la remise des labels Minergie-P et Minergie-A, en présence de représentants de la commune, du Service de l'Énergie et du Service des biens culturels.





## Inauguration de la Gravière de Grands-Champs

(Extrait du discours du Syndic de Gibloux lors de l'inauguration officielle)

L'inauguration de la Gravière de Grands-Champs a eu lieu le 7 septembre 2018. Cet événement a été la concrétisation d'une vision partagée, de beaucoup de défis et de travail, de réflexion et de sueur, parfois même de sueur froide.

Cela fait bientôt dix ans, soit depuis 2009, que l'entreprise JPF Gravières SA travaille sur ce projet en collaboration avec les autorités communales afin qu'une gravière puisse voir le jour sur ce terrain en grande partie propriété de la commune de Gibloux. Comme quoi être entrepreneur ou membre d'un Conseil communal exige beaucoup de patience et de confiance pour mener à bien les projets dans un esprit de continuité.



A l'époque, proposer la modification du PAL pour mettre le territoire nécessaire en zone « Gravière » a été une belle aventure. Cela a été possible grâce à la conviction des autorités communales du bien-fondé de ce projet et des intérêts communaux à développer la gravière et la zone d'activité attenante. Le Conseil communal de Gibloux suit la même ligne et est convaincu de la justesse des décisions prises il y a quelques années.



Ce projet de gravière a également permis de développer une belle zone d'activité de 150'000 m<sup>2</sup>. La Commune pourra profiter de sa situation géographique idéalement placée à la sortie de l'autoroute et à la frontière des langues allemande et française pour en faire la promotion. Cette zone d'activité offre un cadre propice au développement industriel tout en préservant un site naturel favorisant l'épanouissement de sa population. Le territoire de notre Commune contient, dans son sous-sol, des réserves de gravier très importantes. Il existe, dès lors, un potentiel énorme de développement futur. C'est là qu'il est important que les autorités communales sachent faire le lien entre les différentes attentes de la population et les exigences à poser aux exploitants de gravier afin de créer des situations acceptables pour toutes les parties.

Pour la gravière de Grands-Champs, ce tour de force a été réussi. Preuve en est le transport des graviers qui ne se fait déjà plus par Corpataux mais par la nouvelle route de la gravière. Les désagréments pour la population de Corpataux ont diminué comme cela avait été convenu. En ce sens, le baromètre des relations entre l'exploitant et les autorités communales est au beau fixe.

Les citoyens considèrent souvent la possibilité d'exploiter de nouvelles gravières avec de nombreuses interrogations et auraient tendance à voir les problèmes que cela peut engendrer au niveau de la qualité de vie plutôt que de l'intérêt de vendre le gravier sur la propriété communale. Ces inquiétudes sont compréhensibles et légitimes. Il en découle que les exploitants et les autorités communales doivent absolument travailler ensemble pour démontrer qu'il est possible de mettre en service une gravière sans trop péjorer la qualité de vie des habitants. C'est un défi que nous avons jusqu'à aujourd'hui bien relevé et que nous continuerons à relever ensemble durant toute la phase d'exploitation. Ainsi, nous pourrons assurer les besoins de notre économie tout en préservant la qualité de vie des habitants de Gibloux.

Jean-François Charrière  
Votre Syndic

# LE CONSEIL GÉNÉRAL

---

## MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

### **Cercle de Farvagny**

A la suite de la démission de M. Pascal Cudré-Mauroux pour cause de déménagement hors de la commune, M. Patric Neuhaus, premier des « viennent-ensuite », a été élu au Conseil général pour le Cercle de Farvagny. M. Neuhaus remplacera également M. Cudré-Mauroux au sein de la commission de la culture.

### **Cercle de Rossens**

A la suite de la démission de Mme Laetitia Weber pour raisons personnelles et en l'absence de « viennent-ensuite », le Conseil communal a organisé une élection complémentaire pour ce cercle. Une seule liste ayant été déposée, le Conseil communal a proclamé élu M. Stephan Velan au Conseil général pour le cercle de Rossens. Par conséquent, le scrutin prévu le dimanche 28 octobre 2018 est annulé.

**Dates des prochaines séances :**

Lundi et mardi 3 et 4 décembre 2018





# INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

## FÊTE NATIONALE

La manifestation de la Fête nationale 2018 s'est déroulée à Corpataux et a connu un joli succès. Nous remercions la Société de jeunesse de Corpataux-Magnedens qui a organisé cette manifestation avec réussite ! L'orateur de la soirée était le Conseiller d'Etat M. Didier Castella.

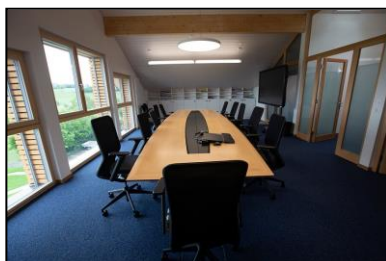
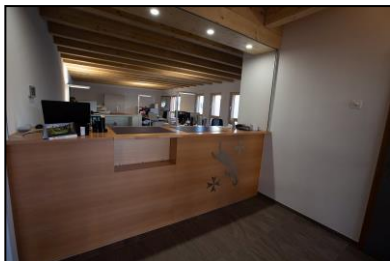


## INAUGURATION DE L'AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE COMMUNAL

L'inauguration de l'agrandissement du complexe communal de Farvagny-le-Grand a eu lieu le 8 juin 2018 avec la cérémonie officielle ainsi que la visite des locaux. Des portes ouvertes ont eu lieu le 9 juin 2018.

Lors de cet événement, le Conseil communal a eu le plaisir de recevoir M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert qui a pris la parole à cette occasion. M. l'Abbé Bernard Allaz était également présent pour la bénédiction des bâtiments.

La plaquette de présentation de l'agrandissement peut être obtenue, sur demande, auprès de l'administration communale. Celle-ci est également disponible en version numérique sur notre site internet [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch).



Photos O. Bovel



# FÊTE DE LA FUSION

Le comité d'organisation de la fête de la fusion remercie

tous les groupes locaux pour leur implication dans cette manifestation qui grâce à eux a été une réussite

toutes les personnes de Gibloux et d'ailleurs pour leur participation à cette journée avec de magnifiques rencontres et une très belle fête

# MERCI



*J'aime*



COMMUNE DE  
**Gibloux**

# ENTRETIEN DES HAIES ET ARBRES SITUÉS EN BORDURE DES ROUTES ET SENTIERS PUBLICS

La plupart des propriétés sont aménagées de haies et d'arbres et cela garantit un habitat naturel agréable. Toutefois, les propriétaires sont également liés à des exigences légales pour l'entretien de leur végétation.

Afin de garantir la sécurité nécessaire aux usagers des routes et sentiers piéton, il est important que les abords des routes soient accessibles sans gêne. Dans ce sens, il est impératif que les propriétaires entretiennent leur végétation bordant les voies publiques et ceci **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année**.

Le Service technique tient à rappeler les obligations des propriétaires dans cette situation. La loi régissant cette problématique est la Loi sur les routes (RSF 741.1, LR) et plus particulièrement les articles 93, 94, 95 et 126a.

## Art. 93 Principes généraux

<sup>1</sup> Les fonds privés ou publics avoisinant la route ne doivent pas être dotés de constructions, d'installations, dépôts ou plantations susceptibles de créer un danger pour la circulation, ni être le lieu d'activités pouvant constituer un tel danger.

<sup>2</sup> L'utilisation de ces fonds ne doit, notamment, pas restreindre la visibilité pour les usagers de la route et des accès, ni porter une ombre excessive sur la route, ni aggraver des nuisances pour les voisins.

## Art. 94 2. Haies vives

<sup>1</sup> Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1<sup>er</sup> novembre.

<sup>2</sup> Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

<sup>3</sup> Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

## Art. 95 3. Arbres

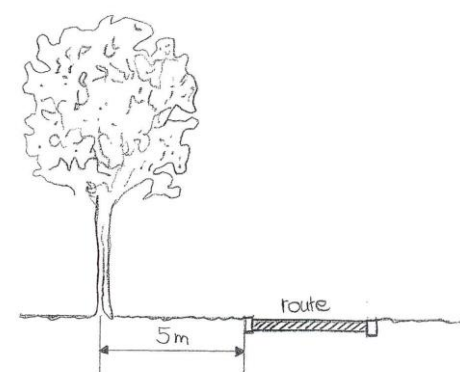
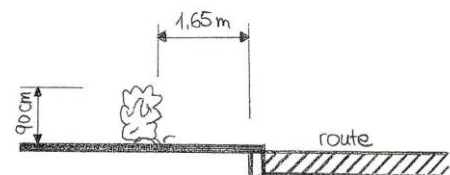
<sup>1</sup> Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les plantations effectuées lors de travaux et d'installations de caractère édilitaire sont réservées. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

<sup>2</sup> Les arbres d'ornement plantés lors de travaux et d'installations de caractère édilitaire, même s'ils sont sur le fonds voisin, ne peuvent être arrachés, coupés ou ébranchés que sur l'ordre de l'autorité qui les remplace à ses frais en cas de perte.

## Exécution des mesures

### Art. 126a Exécution par substitution

<sup>1</sup> Si, après avoir été mis en demeure, le propriétaire ou le tiers responsable ne satisfait pas aux obligations découlant des articles 93 et suivants, l'autorité qui a pris la décision fait exécuter les travaux nécessaires et enlever, à leurs frais, les objets en cause.



Le Service technique vous remercie de respecter ces éléments afin de garantir la sécurité de tous les usagers.



Les citoyens(nes) de la Commune de Gibloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 810.435.55	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements <b>079/413.55.40</b> ) rene.bovigny@commune-gibloux.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuisternens-en-Ogoz
Nom et prénom :	..... (laisser blanc)
Rue :	..... NO
Localité	.....
Téléphone	.....

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Prix et quantité par stère TVA incluse							
Assortiments	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec <sup>1</sup>		Montant total
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F	
	1 m		90.00		115.00	D	
	50 cm		110.00		135.00	D	
	33 cm		115.00		145.00	D	
	25 cm				155.00	D	
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F	
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F	
	1 m		70.00		85.00	D	
	50 cm		85.00		100.00	D	
	33 cm		95.00		115.00	D	
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F	
Copeaux de bois	m <sup>3</sup>		25.00	--	--	F	
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m <sup>3</sup>		40.65	--	--	D	
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m <sup>3</sup>		47.75			D	
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuisternens-en-Ogoz					10.00/carton	F	Au centre
<b>Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise</b>							
<b>Total</b>							


Bois sec <sup>1</sup> : en stock limité  
 F : pris en forêt  
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

# BIBLIOTHÈQUE DU GIBLOUX

FARVAGNY	
Lundi – Mardi - Jeudi	15h - 18h
Mercredi	15h - 19h
Samedi	09h - 12h
026 411 16 20	
<a href="mailto:brg@bluemail.ch">brg@bluemail.ch</a>	

ROSSENS	
Mardi	15h30 - 18h30
Vendredi	15h - 18h
026 411 33 13	
<a href="mailto:biblioros@bluewin.ch">biblioros@bluewin.ch</a>	

ENFANTS (jusqu'à 16 ans)	gratuit
Etudiants et apprentis	15.-
ADULTES	20.-

ACCUEIL DES TOUT-PETITS (0-4 ans) EN BIBLIOTHEQUE	
 <p>Buchstart Né pour lire Nati per leggere Naschi per legger</p>	<p><b>Le 3<sup>e</sup> mercredi du mois</b></p> <p><b>de 10 à 11h</b></p> <p><b>à Farvagny</b></p>
	<p><b>17 octobre</b></p> <p><b>21 novembre</b></p> <p><b>19 décembre</b></p> <p><b>16 janvier</b></p>
	<p><b>20 février</b></p> <p><b>20 mars</b></p> <p><b>17 avril</b></p> <p><b>15 mai</b></p>

Chaque famille ayant accueilli un enfant est invitée à venir chercher le coffret "Né pour Lire" à la bibliothèque. N'hésitez pas à le demander lors de votre passage.

Prochainement :



## Nuit du conte

Vendredi **9 novembre**  
Aula du CO Farvagny

<b>17h</b> dès 5 ans	<b>Isabelle Lanthemann</b> <b>Anne-Laure Brügger</b>
<b>18h</b> dès 8 ans	<b>Aurélie Masson</b>

Entrée libre

**BRG**   
Bibliothèque régionale  
du Gibloux

## SAPINS DE NOËL








La distribution des sapins de Noël aura lieu le **samedi 15 décembre 2018**.

De plus amples informations figureront dans le bulletin communal du mois de décembre.

## NOËL DES AÎNÉS

Petit rappel des dates relatives au Noël des Aînés 2018

	Le Glèbe	le samedi 1er décembre 2018
	Corpataux-Magnedens	le samedi 8 décembre 2018
	Farvagny	le dimanche 9 décembre 2018
	Vuisternens-en-Ogoz	le dimanche 9 décembre 2018
	Rossens	le dimanche 9 décembre 2018

De plus amples informations seront adressées prochainement aux personnes concernées.

## UNE NONAGÉNAIRE QUI N'A PEUR DE RIEN

Elle l'avait déjà fait pour ses 70 ans...

...pour ses 90 ans, Mme Sarah Roulin a, à nouveau, fait le pas...elle s'est offert un saut en parachute !



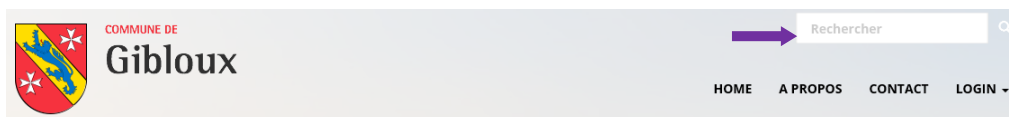
Mme Roulin n'a pas froid aux yeux, elle n'a même pas eu peur et était impatiente de faire le grand saut.

C'était super nous a-t-elle confié !

Le Conseil communal la félicite pour son courage et sa joie de vivre !

## SITE INTERNET

Le site internet communal [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) contient une foule de renseignements très utiles. Vous trouverez aisément les informations souhaitées en activant la recherche dans le moteur de recherche, tout en haut à droite de l'écran.





# INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

## GIBLOUX SOLIDAIRE



Après la pause estivale d'août, toutes les activités de Gibloux Solidaire ont recommencé en septembre comme par exemple :

- Les randonnées
- Des cours sur les plantes médicinales au fil des saisons
- Des ateliers floraux et de décoration
- Les après-midi jeux de cartes ou tricots
- Les cours et assistances en informatique
- La table conviviale

Ainsi que quelques nouveautés :

- Des soirées de méditation
- Des cours de yoga du rire

Pour plus de détails, prière de consulter notre site internet : [www.giblouxsolidaire.ch](http://www.giblouxsolidaire.ch) ou de contacter notre service d'accueil au 079 370 15 60 le lundi entre 9h00 et 11h00 et le jeudi entre 13h15 et 15h00

\*\*\*\*\*



## Cherche un Coordinateur pour le groupe des balades

- Organiser avec la collaboration d'un volontaire, une balade par semaine dans la région du Gibloux ou district de la Sarine, basse Gruyère. Durée de la balade 1 à 2 heures.
- (Périodes : avril à juillet et septembre à octobre) soit environ 25 balades par année.
- Jour de la semaine reste encore à déterminer.
- Participation moyenne aux balades 6 à 8 personnes.

Nous offrons :

- Autonomie dans l'organisation.
- Locaux et bureau à disposition.
- Ambiance collégiale et amicale.
- Un souper annuel et remboursement des frais.

### Contacts et renseignements :

Catherine Perritaz – Présidente – Tel 079 634 10 58  
ou par mail : [contact@giblouxsolidaire.ch](mailto:contact@giblouxsolidaire.ch)

## Installation d'entreposage de substances polluantes

### Information pour les propriétaires d'une citerne à mazout, à diesel ou à essence

Afin d'éviter toute pollution des eaux, n'oubliez pas de faire contrôler votre installation.

#### Un contrôle tous les dix ans est obligatoire :

- > si votre installation se trouve en zone de protection des eaux souterraines (zones S). Un ordre de contrôle sera envoyé par le Service de l'environnement.
- > si votre réservoir de moyenne grandeur (> 2000 litres) est situé dans des secteurs de protection des eaux particulièrement menacés (Au). Un ordre de contrôle sera envoyé par votre commune.

Les installations doivent être autorisées par l'autorité (art. 19, al. 2, LEaux; art. 32, al. 2, let. h, i et j, OEaux) et doivent être contrôlées au moins tous les 10 ans par une personne compétente (art. 22, al. 3, LEaux; art. 32a, al. 1, OEaux).

#### Un contrôle tous les dix ans est recommandé :

- > si votre installation ne se trouve pas en secteur de protection des eaux particulièrement menacés (secteur üB).
- > si votre réservoir est petit (451 à 2000 litres) et situé en secteur Au.

Le contrôle, l'exploitation et la maintenance sont sous la responsabilité propre du détenteur de l'installation (art. 22, al. 1, LEaux).

La liste des entreprises spécialisées est disponible sur le site de l'Association pour la protection des eaux et la sécurité des citernes CITEC-Suisse

[www.citec-suisse.ch](http://www.citec-suisse.ch).

*En vertu de l'art. 70, al. 1, let. b, LEaux, le détenteur d'une installation contenant des liquides de nature à polluer les eaux qui n'aura pas, conformément à la présente loi, installé les appareils et aménagé les constructions nécessaires à la protection des eaux ou ne les aura pas maintenus en état de fonctionner, polluant ainsi l'eau ou créant un risque de pollution, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire s'il a agi intentionnellement. Si l'auteur a agi par négligence, la peine sera une peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus (al. 2). En outre, les frais découlant d'une pollution ou d'un risque de pollution sont à la charge du perturbateur.*

#### Renseignements



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Service de l'environnement SEn**  
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez  
T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02  
[sen@fr.ch](mailto:sen@fr.ch), [www.fr.ch/eau](http://www.fr.ch/eau)

# ADRESSES ET HORAIRES DES SERVICES

## Administration communale

### Adresse

Route de Fribourg 5  
Case postale 70  
1726 Farvagny

Téléfax 026 652 59 01

### Horaires d'ouverture

Lundi	08.30-11.30	15.00-19.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.30-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.30-11.30	14.00-17.00
Vendredi	08.30-11.30	14.00-16.00

*Veille de fête : jusqu'à 16h00*

### Service / Secteur

Secrétariat général	026 552 59 02
Contrôle de l'habitant	026 552 59 03
Administration scolaire et extrascolaire	026 552 59 04
Service des finances	026 552 59 05
Service technique	026 552 59 06
Police des constructions	026 552 59 07

### **Permanence technique**

**079 545 96 99**

### Courriel

[administration@commune-gibloux.ch](mailto:administration@commune-gibloux.ch)  
[habitant@commune-gibloux.ch](mailto:habitant@commune-gibloux.ch)  
[admin.scolaire@commune-gibloux.ch](mailto:admin.scolaire@commune-gibloux.ch)  
[finances@commune-gibloux.ch](mailto:finances@commune-gibloux.ch)  
[technique@commune-gibloux.ch](mailto:technique@commune-gibloux.ch)  
[constructions@commune-gibloux.ch](mailto:constructions@commune-gibloux.ch)

## Service des forêts

Route de la Pépinière 20  
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Téléphone 026 552 59 08  
Portable 079 413 55 40

[forets@commune-gibloux.ch](mailto:forets@commune-gibloux.ch)

## Service social du Gibloux

Route du Jordil 10  
1728 Rossens

Téléphone 026 552 59 60  
Téléfax 026 552 59 61

[service.social@commune-gibloux.ch](mailto:service.social@commune-gibloux.ch)

### Horaires d'ouverture

Lundi	08.00-12.00	13.30-17.00
Mardi	08.00-12.00	13.30-17.00
Mercredi	08.00-12.00	fermé
Jeudi	08.00-12.00	13.30-17.00
Vendredi	08.00-12.00	fermé

## Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10  
1728 Rossens

*Adresse postale :*  
Case postale 62, 1726 Farvagny

Téléphone 026 552 59 63

[service.curatelles@commune-gibloux.ch](mailto:service.curatelles@commune-gibloux.ch)

### Horaires d'ouverture

Lundi	08.15-11.30	13.30-17.00
Mardi	08.15-11.30	13.30-17.00
Mercredi	08.15-11.30	fermé
Jeudi	08.15-11.30	13.30-17.00
Vendredi	08.15-11.30	fermé

*Permanence téléphonique tous les matins  
de 08.15 à 11.30*

